



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2022-2023

Date d'approbation du conseil d'établissement : 6 juin 2022

Nom de l'école :

Nom de la directrice : Claudine Baril

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
Philippe Lafrenière, directeur adjoint, en collaboration avec Alissa Chikaoui, psychoéducatrice.

Nombre d'élèves : 528

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
Kim Picard-Lavigne, enseignante, Maguy Boissard, TES, Cédrick Roberge, TES, Wafia Derbal, classe principale, Chantal Auger,
Technicienne du service de garde.

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
<p>Nous avons répertorié les différentes plaintes d'actes de violence et d'intimidations tout au long de l'année 2021-2022 et pour les comportements qui dépassaient la nature d'un conflit, nous avons fait un suivi auprès des élèves impliqués.</p> <p>Sondage aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année</p>	<p>Recueillies tout au long de l'année 2021-2022</p> <p>Au mois de novembre 2021 et au mois de mai 2022</p>

Forces du milieu
<p>Notre école se distingue par une équipe ayant une bonne connaissance de son milieu. Bon climat relationnel entre les membres du personnel. Bon climat relationnel entre les adultes et les élèves. Les relations entre les élèves sont également perçues positivement.</p> <p>Climat de sécurité positif pour les adultes. Peu ou pas de violence mineure (ex. : vol, vandalisme, insulte) et majeure (ex. : extorsion ou acte forcé envers un élève, menace et intimidation envers le personnel)</p> <p>Pratiques éducatives liées au système d'encadrement sont aussi perçues positivement par tous les répondants. Les membres du personnel appliquent les règles comme attendues lorsque des problèmes surviennent, perception partagée par les élèves.</p>

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
Les insultes (gestes ou paroles)	Diminuer le pourcentage d'élèves qui disent s'être fait insulter à l'école d'ici mai 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la technique ARASS par tous les membres du personnel de l'école; - Enseignement explicite des règles du code de vie (plan de leçons) à trois moments dans l'année (automne, hiver, printemps); - Utilisation de programme de développement des compétences sociales <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du programme Hors-Pistes pour les élèves de la maternelle (entre autres les ateliers : je demande de l'aide quand j'en ai besoin, le respect des autres et je gère mes conflits) - Des éléments du programme Hors-Pistes seront sélectionnés pour les élèves du premier cycle en fonction des besoins. - Des éléments du programme MOOZOOM seront sélectionnés pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (entre autres les ateliers sur l'amitié, le conflit, la tolérance et le respect) - Utilisation du renforcement positif pour souligner les propos respectueux tenus par les élèves; - Explication du concept du banc de l'amitié; - Informer les parents et les membres de la communauté de l'école Saint-Fabien des ateliers expérimentés par les enfants pour favoriser le développement d'habiletés relationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les adultes interviennent rapidement et sur-le-champ lorsque des gestes ou des paroles inappropriées sont observés; - Les élèves peuvent nommer les éléments du code de vie de l'école; - Les adultes de l'école sont à l'écoute des élèves et manifestent leur appréciation lorsque ceux-ci utilisent des paroles respectueuses; - Des activités portant sur le thème de la bienveillance sont mises sur pied; - Les adultes et les élèves se parlent de façon courtoise, sont à l'écoute de ceux qui les entourent et adoptent des comportements bienveillants; - Les élèves vont vers les adultes lorsqu'ils n'arrivent pas à régler leurs conflits pacifiquement.

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro parents du CSSDM)

Le plan de lutte est disponible sur le site et est diffusé annuellement à tous les parents par courrier électronique après approbation par le conseil d'établissement de l'école.

Document de signalement disponible à l'école et sur le site de l'école.

Fournir aux parents les différentes définitions en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Partage des contenus et des exercices travaillés avec les enfants sur le développement des habiletés relationnelles.

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none">▪ L'élève signale verbalement à un adulte de l'école qui l'accompagne.▪ L'élève remplit le formulaire de signalement qui se situe sur le site internet de l'école et le remet à un adulte de l'école.▪ L'élève peut compléter seul ou avec l'aide d'un enseignant ou d'un parent. <p>Le formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde, au bureau des TES et sur le site de l'école : https://st-fabien.cssdm.gouv.qc.ca/files/Fiche_Signalement_pour-le-web-2021-2022v9nov2021.pdf</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La direction sera alors saisie du signalement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le parent remplit le formulaire de signalement pour son enfant, un élève de l'école ou pour lui-même. <p>Le formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde, au bureau des TES et sur le site de l'école : https://st-fabien.cssdm.gouv.qc.ca/files/Fiche_Signalement_pour-le-web-2021-2022v9nov2021.pdf</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La direction sera alors saisie du signalement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le membre du personnel et/ou le partenaire remplissent le formulaire de signalement pour un élève de l'école ou pour lui-même. <p>Le formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde, au bureau des TES et sur le site de l'école : https://st-fabien.cssdm.gouv.qc.ca/files/Fiche_Signalement_pour-le-web-2021-2022v9nov2021.pdf</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La direction sera alors saisie du signalement.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Réception du signalement

Recevoir le signalement en toute confidentialité (élève, enseignant, parent, éducateur, etc.).

Accompagner vers un autre adulte si l'adulte qui reçoit le signalement n'est pas disponible.

Contacté, en toute confidentialité, la personne (adulte, jeune témoin, parent, victime, etc.) qui dénonce pour prendre les informations nécessaires et l'informer qu'un suivi au signalement sera fait dans les prochains jours.

Analyse de la situation

Recueillir et consigner les faits individuellement (témoin, auteur, victime) à l'aide du document de suivi en possession des personnes ayant le rôle de 2^e intervenant.

Évaluer rigoureusement la nature de l'événement

Informé les personnes concernées (parents, enseignants, éducateurs, professionnels, élèves) :

1. De la situation;
2. Des démarches faites à ce jour;
3. Du résultat de l'évaluation du signalement.

Actions posées

Rencontrer la victime et lui offrir un soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte

Mettre en place des mesures de protection, selon la situation et les besoins de la victime

Intervenir auprès de la ou des personnes ayant causé un tort

Informé chacun des acteurs des étapes qui suivront

Consigner les informations à l'aide des documents de suivi disponibles au secrétariat.

Mesures de soutien de l'élève victime		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Rencontrer la victime, mettre en place toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer sa sécurité. Lui offrir un soutien et l'accompagner selon les besoins, si nécessaire.</p> <p>Référer aux ressources professionnelles de l'école, de la DPJ et du service de police (agent sociocommunautaire) si nécessaire.</p> <p>Assurer un suivi constant auprès de l'élève et ses parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • Rencontre en sous-groupe • Échanges téléphoniques avec les parents ou autres intervenants • Présence et bienveillance 		<p>Prévoir une rencontre ponctuelle entre une personne désignée et la victime afin de s'assurer qu'il n'y a pas de récidives.</p>
Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<p>Rencontrer le témoin, mettre en place toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer sa sécurité. Lui offrir un soutien et l'accompagner selon les besoins, si nécessaire.</p> <p>Référer aux ressources professionnelles de l'école, de la DPJ et du service de police (agent sociocommunautaire) si nécessaire.</p> <p>Assurer un suivi constant auprès de l'élève et ses parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • Rencontre en sous-groupe • Échanges téléphoniques avec les parents et autres intervenants • Présence et bienveillance 		<p>Prévoir une rencontre au besoin entre une personne désignée et le groupe d'élèves témoins afin de les sensibiliser aux rôles de chacun lors d'une situation.</p>
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Rencontrer l'auteur;</p> <p>Encourager la démarche réflexive;</p> <p>Dans l'optique d'une démarche de réparation, amener l'auteur à s'impliquer positivement dans son milieu scolaire;</p> <p>Référer aux ressources professionnelles de l'école, de la DPJ et du service de police (agent sociocommunautaire) selon les besoins;</p> <p>Assurer un suivi constant auprès de l'élève et ses parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • Rencontre en sous-groupe • Échanges téléphoniques avec les parents et les autres intervenants • Présence et bienveillance 	<p>Appliquer les conséquences prévues au code de vie de l'école selon les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sanctions seront établies selon une approche pédagogique progressive, mais chaque situation sera analysée. Plusieurs éléments de l'événement seront pris en compte tels que la nature, la gravité, la récurrence, le nombre de personnes touchées, l'âge de la personne, etc. 	<p>Prévoir une rencontre ponctuelle entre une personne désignée et l'auteur afin de s'assurer que la situation est réglée et lui rappeler les comportements attendus.</p>

